



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 janvier 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-49

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME TECSULT POUR LE MANDAT RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER RÉCRÉATIF DANS LE PROJET DE L'ÉRABLIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2006, en vertu de la délégation de pouvoir 51444, à la firme Tecslult pour préparer les plans et devis avec la surveillance des travaux de la construction d'un sentier récréatif dans le projet de l'Érablière pour un montant de 13 572,95 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au tracé du sentier, entre le chemin des Érables et le sentier existant, situé à l'est, en tenant compte d'un futur stationnement incitatif de la Société de transport de l'Outaouais qui sera situé à l'endroit du sentier projeté;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tecslult a déposé à la Ville une offre de services de 7 562,62 \$, incluant les taxes, pour effectuer la coordination nécessaire avec la Société de transport de l'Outaouais et Hydro-Québec pour les normes à respecter, la conception d'un mur de soutènement qui doit être construit près d'un pylône d'Hydro-Québec, la conception du nouveau tracé du sentier et sa mise en plan, l'établissement des quantités, la coordination avec l'entrepreneur et l'analyse des prix de celui-ci pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie recommande l'acceptation de ces honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir autorisé au montant de 13 572,95 \$, incluant les taxes, et approuve des honoraires professionnels supplémentaires de la firme Tecslult au montant de 7 562,62 \$, incluant les taxes, pour les services de conception et de mise en plan d'un nouveau tracé du sentier, entre le chemin des Érables et le sentier existant, situé plus à l'est et tous les services annexés à cette modification.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-021-70186	7 227,62 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réfection de sentiers et de passages
04-13493	335,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-50*

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX POUR LE PROJET DU
PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE ODILE-DAOUST -
21 458,79 \$ - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - DISTRICT ÉLECTORAL
DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-805 adoptée le 2 juillet 2008, adjugeait un contrat à la firme Outabec Construction (1991) enr., pour des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Odile-Daoust au montant de 239 596,38 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus aux documents d'appel d'offres sont prévus sur deux ans et que les travaux réalisés à l'automne 2008 ont dépassé le budget prévu au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage (correction et usure) prévus pour l'année 2009 devront être absolument réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Gatineau recommande un ajustement additionnel au montant de 21 458,79 \$, incluant les taxes, représentant les coûts pour les travaux à réaliser en 2009, soit le pavage de correction et le pavage couche d'usure pour le prolongement des services municipaux de la rue Odile-Daoust :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser l'ajustement du coût des travaux de 21 458,79 \$, pour un montant total de 261 055,17 \$, incluant les taxes, à la firme Outabec Construction (1991) enr. dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Odile-Daoust - Contrat C-03-43.

Les fonds à cette fin au montant de 21 458,79 \$, incluant les taxes, seront répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	20 508,23 \$	Fond des dépenses en immobilisation
04-13493	950,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve d'acquisition de propriétés, le montant de 20 508,23 \$ afin de terminer les travaux de pavage au printemps 2009 pour le prolongement de la rue Odile-Daoust.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-51

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, GESTION
DU TERRITOIRE, AU DIRECTEUR DU SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS
ET AU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'INGÉNIERIE - DEMANDES DE PERMIS
ET DE CERTIFICATS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit régulièrement déposer des demandes de permis ou de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces permis ou certificats requièrent, à l'intérieur de leur processus administratif de demande, une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire déléguer cette autorisation de façon globale, plutôt que de décréter chaque demande de permis et de certificats à la pièce :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur général adjoint, Gestion du territoire, le directeur du Service des projets immobiliers et le directeur du Service de l'ingénierie à signer et déposer toute demande de permis ou de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui serait requis dans le cadre des opérations ou des projets de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-52

SOUSSION 2008 SI 279A - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE LAMES ET DE SABOTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 69 874,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture de lames et de sabots pour chasse-neige sur la base du plus bas prix unitaire soumis par article, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et des soumissions déposées en date du 8 décembre 2008, à savoir :

ARTICLES 1, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 22, 23, 25, 26 ET 27

DRL/Beaudoin Équipement, 30, boulevard de la Seigneurie, Blainville, Québec, J7C 3V5, au montant total de 41 895,14 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour chacun de ces articles.

ARTICLES 2 ET 24

Hewitt Equipement ltée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, au montant total de 12 009,81 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour chacun de ces articles.

ARTICLES 6, 11, 12, 18, 19 ET 21

HWB Bruce Sales, 2588, avenue Delzotto, Gloucester, Ontario, K1T 3V7, au montant total de 14 654,18 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour chacun de ces articles.

ARTICLE 8

Équipement SMS, 1945, 55^e Avenue, Dorval, Québec, H9P 1G9, au montant total de 1 314,99 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant le prix unitaire le plus bas reçu et conforme pour cet article.

Les fonds à cette fin au montant total approximatif de 69 874,12 \$, incluant les taxes, seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire et seront imputés, lors de leur utilisation, aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-53

ENTENTE DE SERVICE - ASSOCIATION DES TRAPPEURS - DÉPRADATION DES CASTORS NUISIBLES

CONSIDÉRANT QUE l'Association provinciale des trappeurs indépendants, conseil Outaouais, est un organisme à but non lucratif faisant partie de la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec, dont la mission est de promouvoir le piégeage comme activité économique et professionnelle et d'en assurer la gestion, le développement et la perpétuation dans le respect de la faune et de ses habitants, notamment pour contrôler la population des castors déprédateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit mettre en œuvre des mesures pour assurer la sécurité de ses citoyens et prévenir les conditions pouvant mener à des inondations causées par les activités des castors sur son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur par intérim du Service de police à signer l'entente de service avec l'Association provinciale des trappeurs indépendants, conseil Outaouais, relatif à la dépradation des castors nuisibles sur le territoire de la ville de Gatineau pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 pour un montant annuel de 8 004 \$.

Le trésorier est autorisé à verser à l'APTICO, 50, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R4, la somme de 6 537,32 \$ représentant le solde dû pour l'année 2008 sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de police.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-29200-439-70187	8 004 \$	Contrôle animalier - Autres services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-54*

ATTRIBUTION DE 30 PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES À LA FONDERIE À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de soccer de l'Outaouais est gestionnaire et a la responsabilité d'une partie du Centre multisports de la Fonderie;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de soccer de l'Outaouais désire améliorer le taux de participation aux activités qu'elle organise;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace de stationnement gratuit représente un inconvénient à l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de favoriser et d'encourager la participation des jeunes et moins jeunes à des activités physiques et qu'elle est disposée à accorder immédiatement les privilèges de stationnement malgré que les négociations avec l'Association régionale de soccer de l'Outaouais ne sont pas terminées;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionales de soccer de l'Outaouais est le principal utilisateur de l'édifice de la Fonderie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'attribution de 30 espaces de stationnement gratuits à l'Association régionale de soccer de l'Outaouais, le jour, au stationnement de la Fonderie pour ses administrateurs, le personnel de soutien et sa clientèle.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-55

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 52 - 22 910,72 \$ ET NUMÉRO 1 - 1 050,00 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 52 - 394 666,64 \$ ET NUMÉRO 1 - 38 686,26 \$ - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 51 - 6 250,07 \$ ET NUMÉRO 1 - 153,99 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 48 - 265 996,70 \$ ET NUMÉRO 49 - 953 875,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 52 et 1, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 1, les listes des réquisitions numéros 51 et 1 et les listes des embauches numéros 48 et 49 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 52	Pièces de comptes à payer	22 910,72 \$	5 au 9 janvier 2009
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	1 050,00 \$	5 au 9 janvier 2009
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	394 666,64 \$	5 au 9 janvier 2009
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	38 686,26 \$	5 au 9 janvier 2009
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	6 250,07 \$	5 au 9 janvier 2009
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	153,99 \$	5 au 9 janvier 2009
Liste des embauches numéro 48	Embauche de personnel temporaire	265 996,70 \$	8 au 19 décembre 2008
Liste des embauches numéro 49	Embauche de personnel temporaire	953 875,70 \$	23 décembre 2008 au 2 janvier 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-56

ACCEPTATION DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-48, C-49 ET C-50 POUR LA PÉRIODE DU 4 DÉCEMBRE 2008 AU 5 JANVIER 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-48, C-49 et C-50 d'un montant de 2 339 567,69 \$ pour la période du 4 décembre 2008 au 5 janvier 2009, soit :

Numéro de la liste	Période	Montant
C-48	4 au 10 décembre	177 233,65 \$
C-49	11 au 17 décembre	1 598 739,01 \$
C-50	18 décembre au 5 janvier	563 595,03 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-57

ACQUISITION - PARTIE DU LOT 2 958 869 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PAPINEAU - EMPRISE D'UN FUTUR SENTIER RÉCRÉATIF - AVENUE LÉPINE - HYDRO-QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-171 en date du 14 mars 2006, adoptait le règlement d'emprunt numéro 346-2006 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 274 000 \$ afin d'exécuter les travaux de construction des services municipaux des phases 1 et 2, le long de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation, une bande de terrain d'au plus cinq mètres de largeur pour l'aménagement d'un sentier récréatif sur le côté sud du tronçon de l'avenue Lépine;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble à acquérir, propriété d'Hydro-Québec, est composé d'une parcelle de terrain d'une superficie de 198,6 m² connue et désignée comme étant une partie du lot 2 958 869 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de l'immeuble à acquérir a été établie par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, à 3 736 \$ et que des dommages estimés à environ 1 500 \$ doivent aussi être versés pour un total arrondi à 5 200 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité acquiert d'Hydro-Québec, une parcelle de terrain d'une superficie de 198,6 m² connue et désignée comme étant une partie du lot 2 958 869 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau pour un montant de 5 200 \$, plus taxes, si applicables. De plus, le trésorier est autorisé à prévoir une somme supplémentaire de 4 000 \$, plus taxes, pour couvrir le coût des honoraires professionnels et du certificat de localisation relatifs à cette acquisition.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-013-70184	9 924,50 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Acquisition de terrains
04-13493	460,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-58

ACQUISITION - LOT 19B PARTIE, RANG 3, CANTON DE HULL, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - CESSIION À TITRE GRATUIT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉNOVATION CADASTRALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est propriétaire du lot 19B partie, rang 3, Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie approximative de 136,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions législatives en vigueur permettent au ministère des Transports du Québec de céder l'immeuble à titre gratuit au propriétaire d'un lot contigu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'un lot contigu au lot 19B partie, rang 3, soit le lot 3 289 997 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec offre à la Ville de Gatineau de lui céder le lot 19B partie, rang 3, Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau à titre gratuit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité acquiert du ministère des Transports du Québec, le lot 19B partie, rang 3, Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau, et ce, à titre gratuit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2009-59

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1531 - ACQUISITION DU LOT 4 014 980 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - SENTIER RÉCRÉATIF DE LA MONTÉE PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé, à sa séance du 1^{er} octobre 2008, l'acquisition du lot 4 014 980 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, au prix de 42 214,20 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la promesse de cession, dûment signée le 16 juillet 2008, prévoit un prix de 42 307,30 \$, excluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1531 en date du 1^{er} octobre 2008 permettant d'ajuster le prix d'acquisition du lot 4 014 980 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à 42 307,30 \$ afin de se conformer à la promesse de cession dûment signée le 16 juillet 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30267-003-70185	100,43 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Acquisition de terrains
04-13493	4,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30267-002	30 \$		Honoraires et autres - Montée Paiement - Honoraires professionnels
06-30267-003		30 \$	Honoraires et autres - Montée Paiement - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-60

SOUSSION 2008 SP 277 - LOGICIEL DE GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, INCLUANT UNE GRILLE D'ÉVALUATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour l'achat d'un logiciel de gestion de la santé et sécurité au travail comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulières et le bordereau de soumission.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2009-61

ACQUISITION D'UN MODULE D'IMAGERIE POUR LE GESTIONNAIRE DE DOSSIER VERSADEx - FIRME VERSATERM - 67 160,62 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service de police utilise la suite de produit Versadex de la compagnie Versaterm pour la gestion des appels et des dossiers policiers;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau module d'imagerie de la preuve s'ajoute à la suite des produits permettant une gestion entièrement numérique du dossier policier à partir de sa création jusqu'à sa disposition;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme Versaterm pour l'acquisition et l'implantation d'un module d'imagerie pour le gestionnaire de dossier Versadex, et ce, pour un montant de 67 160,62 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture relative à l'acquisition et l'implantation d'un module d'imagerie pour le gestionnaire de dossier Versadex sur présentation de pièces justificatives par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70050-003-70188	8 090,63 \$	Imagerie électronique - Main d'œuvre
18-70050-002-70189	6 202,81 \$	Imagerie électronique - Entretien annuel
18-70050-001-70190	49 892,18 \$	Imagerie électronique - Licences
04-13493	2 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-70050-004	5 000 \$		Imagerie électronique - Espace de disque
18-70050-001		5 000 \$	Imagerie électronique - Licences

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-62

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE -
CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de monsieur Jean-Paul Corriveau, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour leur campagne annuelle de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-1402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11404-972-	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-63

SUBVENTION DE 725 \$ - GATINEAU LOPPET - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de Gatineau Loppet, à l'attention de monsieur François Grenier, directeur général, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour la promotion du ski de fond en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	200 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11412-972-	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-64

**SUBVENTION DE 350 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS -
SOIRÉE ST-VALENTIN - 14 FÉVRIER 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre des Habitations partagées de l'Outaouais, à l'attention de madame Josée Turcotte, 331, boulevard Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour la soirée St-Valentin du 14 février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint- Raymond-Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-65

**SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE - TOURNOI DE
HOCKEY ATOME PROVINCIAL OPTIMISTE - 19 AU 22 FÉVRIER 2009 -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, présidente, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du Tournoi de hockey atome provincial optimiste 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11410-972	200 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-66

SUBVENTION DE 100 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - PROJET DE FORMATION CONTINUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Relais des Jeunes Gatinois, à l'attention de madame Guylaine Mongeon, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A3, à titre de subvention pour des jeunes qui participeront à un projet de formation continue afin de se perfectionner aux techniques d'animation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-67

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - CONCERT BÉNÉFICE - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 2 FÉVRIER 2009 - 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et messieurs les conseillers Claude Millette, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins et Denis Tassé à participer à un concert bénéfique le 2 février 2009, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	40 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11410-972	40 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11412-972	40 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	40 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11417-972	40 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-68

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron, à l'attention de madame Marisa Gutierrez, 448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11411-972	5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71491-692	5 000 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11411-972		5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-69

SUBVENTION DE 1 250 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Villeneuve, président, C.P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour la réalisation de leurs activités pour l'année 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11412-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11413-972	500 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-70

SUBVENTION DE 425 \$ - ADOJEUNE INC. - GALA 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de madame Michelle Cormier, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour la 8^e édition du Gala Adojeune 2009 qui aura lieu le 7 février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	75 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-71

SUBVENTION DE 900 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS - EXPO-SCIENCES BELL 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Stéphane Pisani, directeur général, C.P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour l'organisation de l'Expo-sciences Bell 2009 qui aura lieu du 20 au 22 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11403-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-72

SUBVENTION DE 125 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - CONCOURS OPTI-MATH - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur Marc Pilote, directeur adjoint, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le concours Opti-Math, édition 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11413-972	25 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-73

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS LES ANGES GARDIENS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des aînés Les Anges Gardiens, à l'attention de monsieur François Fournier, président, 26, rue Claire, appartement 409, Gatineau, Québec, J8T 5V7, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-74

SUBVENTION DE 50 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - REMISE DE CHARTE AU NOUVEAU CLUB JEUNESSE - CLUB OCTOGONE LES SMARTIES DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de monsieur Marc Toutloff, responsable de la fondation, 55, rue Radmore, Gatineau, Québec, J8R 3S4, à titre de subvention lors de la remise de charte au nouveau club jeunesse Club Octogone Les Smarties de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-75

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1375 - PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU 47TH INTERNATIONAL MAKING CITIES LIVABLE CONFERENCE ON TRUE URBANISM: CITIES FOR HEALTH & WELL-BEING - 10 AU 14 MAI 2009 - PORTLAND - OREGON

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Patrice Martin sera dans l'impossibilité de participer au 47th International Making Cities Livable Conference on True Urbanism: Cities for Health and Well-Being du 10 au 14 mai 2009 à Portland, Oregon;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE comité modifie la résolution numéro CE-2008-1375 adoptée le 3 septembre 2008 afin de remplacer le nom de monsieur le conseiller Patrice Martin par celui de monsieur le conseiller Luc Montreuil.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables nécessaires et remplacer le poste budgétaire 02-11100-311-31084 par le 02-11100-311-30025.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 4 300 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30025	1 900 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-1100-311-30017	2 400 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-76

SUBVENTION DE 1300 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU VILLAGE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Village d'Aylmer, à l'attention de madame Ruth Vander Stelt, 153, rue Brook, Gatineau, Québec, J9H 2Z5, à titre de subvention pour les activités de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11402-972	1 300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71482-692	1 300 \$		André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11402-972		1 300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-77

SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB DU SOURIRE DE NOTRE-DAME-DE-LA-GUADELOUPE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club du Sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, à l'attention de monsieur Normand Martel, président, 30, rue St-Onge, Gatineau, Québec, J8Y 5T6, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	150 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-78

ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE - PETIT-DÉJEUNER CAUSERIE DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA CAPITALE NATIONALE - 10 FÉVRIER 2008 - 320 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil municipal à participer à un petit-déjeuner causerie du Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale le 10 février 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312	304,76 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
04-13493	15,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-79

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CAUCUS DES GRANDES VILLES DE L'UMQ - PARTICIPATION CITOYENNE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT - MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE - QUÉBEC - 30 JANVIER 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer à une rencontre du Caucus des grandes villes de l'UMQ – Participation citoyenne en matière d'aménagement à Québec le 30 janvier 2009 et à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312-30017 - Conseil municipal - Frais de représentation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-80

SUBVENTION DE 840 \$ - COMITÉ DES LOISIRS ST-JEAN BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 840 \$ à l'ordre du comité des loisirs St-Jean Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 40, rue de Batiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour la 37^e édition de leur carnaval qui se tiendra du 30 janvier au 8 février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11405-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	150 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11408-972	150 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11411-972	40 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-81

SUBVENTION DE 200 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - PROJET COMMUNAUTAIRE DE SKI DE FOND (SKI-COOL) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour le projet communautaire de ski de fond (ski-cool).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-82

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guèvremont, coordonnatrice, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention afin de poursuivre les interventions dans le quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-83

AVENANT NUMÉRO 1 - SOUMISSION 2004 SP 168 - DÉNEIGEMENT DU SECTEUR URBAIN OUEST - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TOTAL DE 40 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1632 adoptée le 3 novembre 2004, a adjugé un contrat à la compagnie 2991209 Canada inc., 643, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5 pour un total annuel approximatif de 489 121,03 \$, incluant les taxes, pour le déneigement du secteur urbain ouest.

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a été lancé en 2004 et ne comprenait pas l'enlèvement, le soufflage et le transport de la neige.

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, le volume de travail pour l'enlèvement, le soufflage et le transport de neige a augmenté de façon importante dû à l'ajout de nouvelles rues et de nouveaux trottoirs, à la nouvelle politique de déneigement avec le déneigement d'un trottoir par rue et à l'ajout de corridors de sécurité;

CONSIDÉRANT les précipitations importantes au-dessus des moyennes annuelles depuis deux ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les taux unitaires pour la location de machinerie lourde pour l'enlèvement, le soufflage et le transport de la neige selon les taux horaires soumis à l'avenant numéro 1 du contrat 2004 SP 168 déposés par la firme de 2991209 Canada inc. pour le contrat de déneigement du secteur urbain ouest, à savoir :

Équipements	Taux horaires excluant les taxes
Souffleuse de rue	132,00 \$
Guide pour souffleuse	28,00 \$
Tracteur à trottoirs	53,00 \$
Chargeur sur roues	70,00 \$
Camion 10 roues	65,00 \$
Camions 12 roues	75,00 \$
Niveleuse avec aile	88,24 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-441 - Déblaiement et enlèvement de neige, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-84

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE DEUX JOURNALIERS I TEMPORAIRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense exceptionnelle prévue pour le salaire de deux journaliers I temporaires affectés à la distribution des bacs roulants dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de deux journaliers I temporaires au Service de l'environnement, et ce, du 5 mai au 31 décembre 2008.

Le salaire des journaliers I temporaires sera celui de la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30144-003 - Achat de bacs roulants - Salaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-85

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE EAST AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent (e), Surveillance des territoires au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Andrée East au poste d'agente, Surveillance des territoires du Service de police.

Madame Andrée East est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Andrée East est rétroactive au 15 octobre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de Madame Andrée East sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-86

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉANNE GERVAIS-HUPÉ AU POSTE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur (trice) en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-022 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Andréanne Gervais-Hupé au poste d'inspectrice en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer.

Madame Andréanne Gervais-Hupé est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Andréanne Gervais-Hupé sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 – Centre de services d'Aylmer – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-87

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1571 CONCERNANT LA MUTATION À L'ESSAI ET LA PERMANENCE DE MADAME CAROLLE TELMOSSÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2008-1571 en date du 8 octobre 2008, le comité exécutif a accepté la mutation à l'essai et la permanence de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire II (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2008, madame Carolle Telmosse a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de secrétaire II (poste numéro INC-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1571 adoptée le 8 octobre 2008 à l'effet d'annuler la mutation à l'essai et la permanence de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire II au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

CE-2009-88

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BRUNO CORMIER AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-009 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Bruno Cormier au poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Monsieur Bruno Cormier est assujéti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Bruno Cormier sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Centre de services de Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-89
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-191

RETRAITE DE MESSIEURS LAURENT THAUVETTE, MARCEL GENDREAU, JEAN GRANDMAISON, GÉRARD SARGEANT, MAURICE LAFRENIÈRE ET PAUL-ANDRÉ ROY - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Laurent Thauvette, Marcel Gendreau, Jean Grandmaison, Gérard Sargeant, Maurice Lafrenière et Paul-André Roy ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Laurent Thauvette, commissaire	Développement économique – CLD de Gatineau	18 ans et 2 mois	1 ^{er} janvier 2009
Marcel Gendreau, contremaître	Service de l'environnement	35 ans et 5 mois	1 ^{er} janvier 2009
Jean Grandmaison, sergent-détective	Service de police	32 ans et 5 mois	1 ^{er} février 2009
Gérard Sargeant, opérateur III.5	Service de l'environnement	26 ans et 8 mois	1 ^{er} février 2009
Maurice Lafrenière, journalier I	Service des travaux publics	34 ans et 2 mois	1 ^{er} mars 2009
Paul-André Roy, coordonnateur au transport	Service de l'ingénierie	21 ans et 6 mois	1 ^{er} mai 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Laurent Thauvette, Marcel Gendreau, Jean Grandmaison, Gérard Sargeant, Maurice Lafrenière et Paul-André Roy leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-90

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOANNE CHARRON AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction au Service des finances (poste numéro FIN-BLC-076 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Joanne Charron au poste de secrétaire de direction au Service des finances.

Madame Charron est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Charron sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-91

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS GODBOUT AU POSTE D'INSPECTEUR AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur (trice) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-016 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Denis Godbout au poste d'inspecteur aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau.

Le salaire de monsieur Denis Godbout sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné qu'il occupe le poste d'inspecteur aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau depuis le 30 octobre 2006, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Centre de services de Gatineau – Permis et gestion du développement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-92

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR ENTREPRENDRE DES POURSUITES DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC - 1704, RUE ARTHUR-FECTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Martineau, administrateur et président d'une corporation faisant affaires sous la dénomination Styro Rail inc., située au 1704, rue Arthur-Fecteau, correspondant aux lots 2 575 473 et 2 575 474 au cadastre du Québec, opère illégalement et de façon non conforme une industrie de fabrication d'isolant plus particulièrement, sans avoir satisfait aux conditions obligatoires à l'émission d'un certificat d'occupation. Ce certificat ne peut être émis tant que les aménagements extérieurs ne seront pas réalisés et tant que l'entreposage extérieur des produits manufacturés effectué de façon non conforme n'aura cessé;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau a émis à la corporation deux permis de construire valide pour des périodes de 12 mois, relativement à la construction et l'agrandissement d'un bâtiment principal et à la réalisation de travaux d'aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2005, la Section des permis d'affaires de la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau a effectué plusieurs inspections, rencontres, appels téléphoniques et que de nombreux avis d'infraction ont été signifiés au contrevenant relativement aux diverses infractions commises, et ce, afin de faire corriger les non-conformités;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2007, un avis d'infraction et sept constats d'infraction lui ont été signifiés, par huissier, et qu'à ce jour, le contrevenant n'a pas respecté ses engagements et contrevient toujours à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de septembre 2008, de multiples inspections ont été effectuées suite à des plaintes des voisins en raison d'entreposage de matériaux et de remorques ainsi que d'opérations de chargement de camions effectuées directement sur la rue Arthur-Fecteau et que le Service de police a remis également trois constats d'infraction à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Martineau, administrateur et président de la corporation, n'ayant jamais acquiescé aux demandes de conformité, la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau recommande que la Ville de Gatineau entreprenne les procédures appropriées contre le contrevenant relativement aux différentes infractions commises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure du Québec dans le dossier du 1704, rue Arthur-Fecteau, correspondant aux lots 2 575 473 et 2 575 474 au cadastre du Québec relativement aux diverses infractions commises.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif